



Egic (économie, gestion, information et communication)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Egic (économie, gestion, information et communication). 2018, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02029903

HAL Id: hceres-02029903

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029903>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE N° 455

EGIC (Economie, gestion, information et communication)

ÉTABLISSEMENT

Université Paris II Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Daniel Serra, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Experts : M. Frédéric AUBRUN, ISCPA - Institut supérieur des médias de Lyon
Mme Nadine MASSARD, Université Grenoble-Alpes
M. Jean-François TRINQUECOSTE, Université de Bordeaux

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Gilles JACQUOD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2017-2018 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2017 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN FÉVRIER 2018

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Économie, gestion, information et communication* (ED EGIC, n° 455) offre la possibilité de préparer une thèse de doctorat en économie, gestion ou sciences de l'information et de la communication. Il s'agit d'une école uni-site (Paris) dont l'accréditation est sollicitée par un seul établissement, l'Université Panthéon-Assas (UPA), qui présente quatre autres écoles doctorales (ED) s'inscrivant toutes dans le domaine juridique. L'ED EGIC n'est actuellement intégrée à aucun collège doctoral mais les ED de l'établissement se réunissent à diverses occasions (répartition des contrats doctoraux, modification de la Charte du Doctorat, mise en application du nouvel arrêté sur le doctorat, etc.). L'établissement n'est aujourd'hui membre d'aucune Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) ni d'aucune association avec d'autres établissements.

Au sein du paysage universitaire français dans le domaine Droit, Économie, Gestion, l'ED EGIC apparaît comme une école de taille moyenne : elle comprend actuellement 130 doctorants environ et elle rassemble une quarantaine d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR). Elle est adossée au plan scientifique à quatre unités de recherche (UR) qui sollicitent un renouvellement de leur statut d'équipe d'accueil.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

Le périmètre scientifique de l'ED EGIC couvrait à l'origine les deux disciplines proches que sont l'économie et la gestion. En 2009, est entré dans le périmètre de l'école le domaine des sciences de l'information et de la communication (info-com). Cet élargissement du périmètre n'a pas provoqué de graves perturbations. Mieux, des thématiques transversales ont émergé, telle l'économie des médias, qui figure désormais parmi les axes majeurs de la politique scientifique de l'ED, à côté de l'analyse économique du droit, de la théorie de la décision, de l'économie mathématique et de la microéconomie appliquée, du marketing et de la gestion des ressources humaines notamment. Une ambition de renforcement de la pluridisciplinarité est affichée fermement par la nouvelle direction de l'ED en place depuis septembre 2017.

L'adossement scientifique de l'ED est aujourd'hui assuré par quatre UR qui sollicitent leur renouvellement comme équipes d'accueil : le *Centre de recherches en économie et droit* (CRED), qui a succédé en 2014 à l'*Equipe de recherche sur les marchés, l'emploi et la simulation* (ERMES), le *Laboratoire d'économie mathématique et de microéconomie appliquée* (LEMMA), le *Laboratoire en sciences de gestion Panthéon Assas* (LARGIPA) et le *Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias* (CARISM). Curieusement, en 2013, certaines thèses étaient dirigées en dehors des équipes labellisées ; fort heureusement ce n'est plus le cas. Globalement, le potentiel d'encadrement (une quarantaine d'enseignants-chercheurs HDR) est suffisant pour la taille de l'ED, même s'il gagnerait à être conforté en info-com.

Le Conseil de l'ED comprend 20 membres, dont la liste nominative est détaillée dans le dossier fourni pour l'évaluation. Il a été renouvelé en décembre 2016 pour rendre sa composition conforme à l'arrêté du 25 mai 2016. En particulier, la parité de genre est respectée. Les représentants des doctorants tiennent toute leur place et sont renouvelés régulièrement. Les membres extérieurs sont réputés souvent présents mais leur rôle n'est pas clairement défini. Le Conseil donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement de l'ED. Il se réunit deux fois par an en formation plénière : fin novembre-décembre, pour examiner en particulier les demandes d'équivalence pour les inscriptions en thèse (diplômes étrangers ou étudiants sans diplôme de master), et en juin, pour faire le point sur les changements institutionnels et les événements à venir. Le Conseil

se réunit également en formation restreinte, qui regroupe autour du directeur de l'école les seuls directeurs des UR et des représentants de l'établissement. Ce Conseil restreint siège en particulier comme jury pour le recrutement des doctorants contractuels en septembre et en octobre. Les comptes rendus des réunions sont diffusés actuellement aux seuls membres du Conseil. Les prérogatives du Conseil sont donc globalement conformes à ce qui est prévu dans l'arrêté de mai 2016. La direction de l'école admet toutefois qu'il serait souhaitable que les décisions prises en conseil soient plus largement diffusées. Il n'existe pas de règlement intérieur, ce qui est regrettable.

L'école ne dispose pas de secrétariat dédié ni de local propre. Les tâches administratives liées au fonctionnement des cinq ED de l'établissement sont mutualisées : une personne au Bureau de la recherche, qui a en charge les contrats doctoraux et les cotutelles, et deux personnes au Bureau des thèses, qui gère les inscriptions, réinscriptions et soutenances. Une direction de la recherche, qui regroupe ces deux bureaux, vient d'être récemment créée. Certaines difficultés, dues à l'indisponibilité prolongée de l'un de ses personnels administratifs, sont en passe d'être surmontées grâce au recrutement d'un nouvel agent. Les secrétariats des UR apportent un appui efficace à l'ED dans la gestion des doctorants (à l'exception du LEMMA qui n'en possédait pas jusqu'à présent).

Les moyens financiers de l'ED sont stables : 15 000 euros en moyenne au cours des cinq dernières années ; le budget pour 2017 est en légère hausse (17 000 euros). Actuellement, 60 % du budget sert à cofinancer avec les UR les déplacements des doctorants (conférences, *workshops*, universités d'été). Le reste est affecté aux soutenances de thèse (déplacement des membres des jurys), en liaison à nouveau avec les UR, ainsi qu'à l'organisation de la journée de rentrée et du cocktail de fin d'année. Le suivi du budget est assuré par le service financier de l'établissement qui envoie chaque année au directeur de l'ED (ou à sa demande) le décompte précis des dépenses. On regrette qu'une présentation plus fine des différents postes de dépenses ne soit pas disponible. Ce budget est modeste, sans que cela soit apparemment un obstacle majeur dans le fonctionnement de l'école, dans la mesure où seulement 90 % du budget est en général dépensé. Il est vrai que l'Université assume directement certaines charges comme le financement des formations. Il reste que cet état des choses ne contribue certainement pas à favoriser le développement d'actions plus étoffées au niveau de l'ED.

L'ED EGIC bénéficie d'un site web depuis 2011 ; il est géré par le directeur de l'ED lui-même. Comme le reconnaissait la direction dès 2013, ce site est perfectible, notamment par la rédaction de certaines informations en anglais afin de favoriser la communication internationale. De plus, il n'est pas régulièrement mis à jour. En liaison avec la modification du site interne à l'établissement intervenue en 2016, la mise en place d'un nouveau site pour l'ED a été décidée en faisant appel à un prestataire extérieur. L'organisation envisagée de ce site est plus ambitieuse : outre le fait qu'il sera rédigé à la fois en français et en anglais, il est prévu une page personnelle pour chaque doctorant ainsi qu'une rubrique dédiée aux anciens doctorants (réseau « alumni »). Ce site devait être opérationnel fin 2017 mais ce n'est toujours pas le cas en février 2018. En outre, la question de sa gestion courante n'est toujours pas résolue. C'est du reste un point sur lequel revient avec lucidité le nouveau directeur dans le projet de l'ED pour le prochain contrat quinquennal.

La communication au sein de l'ED EGIC circule essentiellement grâce à une liste de diffusion gérée par le Bureau de la recherche à destination des doctorants et des directeurs de thèse. Selon certains doctorants auditionnés par le comité Hcéres, ce mode de communication est perfectible. Une réunion d'information à l'intention des étudiants de masters de l'établissement est organisée chaque année. Une réunion de rentrée de l'ED a lieu en début d'année ; elle est destinée essentiellement aux nouveaux doctorants. On peut saluer l'implication de l'école dans la Conférence nationale des directeurs d'école doctorale en économie-gestion depuis sa création en 2012, le directeur sortant de l'ED EGIC étant actuellement membre du Bureau de cette instance d'échange et de coordination entre les ED du domaine.

Les informations concernant le financement des thèses sont parcellaires. Un tableau figurant dans le dossier fourni décrit seulement la proportion des nouveaux doctorants financés pour les trois dernières années : 9 sur 42 en 2014-2015, 7 sur 26 en 2015-2016, 7 sur 31 en 2016-2017. Il s'agit pour l'essentiel de doctorants contractuels de l'établissement (six contrats doctoraux par an en général) et de deux financements de type CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche). La proportion des nouveaux doctorants bénéficiant d'un financement dédié est donc relativement faible : 24 % en moyenne. Si l'on inclut les doctorants exerçant une activité proportionnelle subsiste toujours une proportion importante (42 %) de nouveaux doctorants sans financement connu. On relève que les professionnels inscrits en thèse sont essentiellement en info-com (20 % de l'effectif). Le dossier fait état de sept CIFRE depuis 2013. L'entretien avec la direction a permis d'obtenir quelques informations supplémentaires : l'école bénéficierait également chaque année d'une à deux bourses collectivités locales (Mairie de Paris notamment), d'une à deux bourses de pays étrangers et d'une bourse Fondation.

De manière classique, le choix des sujets de thèse est de la responsabilité des HDR au sein des UR. La définition de critères explicites et publics comme condition d'admission en doctorat, prévue par le nouvel arrêté, n'est pas encore intervenue. La procédure de recrutement des doctorants diffère entre les contractuels et les autres. La sélection des premiers prend la forme d'un concours dont le jury est composé

des membres du Conseil restreint de l'ED. Il comporte deux phases : une sélection sur dossier (fin septembre) suivie d'une audition des candidats de quinze minutes (début octobre). Pour les autres doctorants, le recrutement est opéré à l'initiative des HDR mais il doit être validé par le directeur de l'UR et le directeur de l'ED. Aucun seuil de financement n'est fixé, ce qui est regrettable.

Tous les doctorants contractuels sont accueillis dans les locaux attribués aux UR qui incluent tous une « salle des doctorants » dotée de postes de travail équipés en informatique. C'est là une amélioration par rapport à la situation constatée lors de la dernière évaluation. Les locaux des UR sont toutefois localisés à des adresses différentes, ce qui ne facilite pas les échanges entre les doctorants des diverses disciplines, voire même entre les doctorants d'une même discipline, comme c'est le cas pour l'économie. Les doctorants auditionnés regrettent du reste cet état des choses. En outre, cet accueil dans les UR ne concerne toujours que les seuls doctorants contractuels.

La Charte du doctorat de l'établissement (toujours désignée « Charte des thèses ») a été modifiée en décembre 2016, mais elle n'intègre toujours pas dans les dispositions générales un élément de l'arrêté de mai 2016, à savoir la distinction entre la thèse « à temps complet » et la thèse « à temps partiel », assortie notamment des conditions de durée maximale distincte. Selon la Direction de la recherche de l'établissement, qui en convient, cela ne devrait pas poser problème dans la mesure où la distinction sera opérée au cas par cas lors des réinscriptions. La Charte continue d'indiquer l'existence de mentions pour les thèses, alors qu'elle ne figure plus dans le nouvel arrêté de mai 2016. Là encore, cela ne semble pas poser problème à l'établissement, qui y voit un dispositif purement interne, la mention ne figurant pas sur le diplôme. La Charte ne fait nullement référence à la Convention de formation, qui doit désormais être signée entre le directeur de thèse et le doctorant lors de la 1^{ère} inscription. Il est fait état par ailleurs dans les dispositions spéciales de la Charte de la possibilité de mener des thèses sur travaux pour le droit et la science politique, sans que ce dispositif concerne les disciplines de l'ED EGIC. Les thèses rédigées en anglais sont désormais envisageables, ce qui est un progrès par rapport à la dernière évaluation. L'ED ne déploie aucune politique scientifique spécifique si ce n'est la prise à son compte des affichages thématiques des UR déjà évoqués et le désir d'un renforcement de la pluridisciplinarité économie-gestion et info-com émis par la nouvelle direction.

Des informations sur l'origine des doctorants sont fournies pour les seules deux dernières années : en 2016, parmi les 31 primo-doctorants, 28 sont titulaires d'un diplôme français et 3 d'origine étrangère, 10 doctorants proviennent de l'établissement (soit 32 %) ; en 2015, parmi les 26 primo-doctorants, 24 sont titulaires d'un diplôme français et 2 d'origine étrangère, 11 doctorants proviennent de l'établissement (soit 42 %). Selon ces données récentes, entre 60 et 70 % des nouveaux doctorants proviennent donc d'établissements autres que l'UPA, d'origine variée et pas seulement en provenance d'universités parisiennes selon la direction de l'ED. C'est là un point positif dans la mesure où lors du précédent contrat, tous les doctorants provenaient des seuls masters délivrés par l'UPA. En revanche, l'ouverture internationale est plutôt faible puisque seulement 10 % des nouveaux doctorants sont titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger. Le site web bilingue et la possibilité de rédaction de la thèse en anglais devrait sans doute permettre d'améliorer la situation. Ce faible développement international de l'école se retrouve dans le nombre de cotutelles avec quatre doctorants seulement au cours des cinq dernières années (soit 3,1 % des doctorants). Il n'existe pas de dispositif particulier d'aide pour les doctorants étrangers. Une aide à la mobilité des doctorants de l'ED à l'étranger est proposée depuis juin 2012, mais on ne dispose pas d'informations plus détaillées, comme le nombre de doctorants qui en bénéficient chaque année.

Comme mentionné en introduction, il n'existe pas de collège doctoral institutionnalisé à l'UPA mais de simples réunions des directions d'ED avec le président de l'établissement et la vice-présidente en charge de la recherche sur certains points particuliers. La modification de la Charte du doctorat comme la mise en application du nouvel arrêté ont fait l'objet notamment de ces réunions.

• Encadrement et formation des doctorants

En 2016-2017, l'effectif de l'ED EGIC se montait à 129 doctorants, avec une moyenne de 160 doctorants au cours du contrat 2013-2017. On observe au cours de la période une baisse de l'effectif (190 doctorants en 2013), une baisse amorcée du reste dès 2011. Il ne faut pas interpréter cette baisse régulière du nombre de doctorants comme un manque d'attractivité de l'école mais plutôt comme la résultante de la politique menée pour assainir la situation, notamment une baisse très sensible de la durée moyenne des thèses et du nombre de thèses encadrées par HDR. Les doctorants en économie-gestion (79) sont un peu plus nombreux que ceux en info-com (50) mais ceux-ci progressent d'année en année.

Compte tenu du nombre conséquent d'enseignants-chercheurs HDR rattachés à l'ED EGIC (43 en 2016-2017, 41 en moyenne au cours du contrat), le nombre moyen potentiel de doctorants par HDR est tout à fait

acceptable (2,74 en 2016). On doit relever toutefois certaines tensions en info-com (sept HDR seulement), voire en gestion (douze HDR), alors qu'en économie on dénombre trente HDR. Le taux d'encadrement effectif est un peu plus élevé mais acceptable (3,15 en 2016). Tous les HDR en gestion et en info-com dirigent au moins une thèse alors qu'ils ne sont qu'un peu plus de la moitié (17/30) en économie. Le nombre maximal constaté de doctorants par HDR a diminué au cours du contrat : 17 en 2013-2014, 19 en 2016-2017. Une norme de dix doctorants au maximum par HDR est posée depuis 2011, sachant que les co-encadrements comptent pour moitié. Cette norme, relativement élevée, n'est respectée que depuis 2016, mais on ne constate que sept HDR dirigeant plus de sept doctorants aujourd'hui. Pour l'heure, l'UPA ne sollicite pas ses ED dans la procédure HDR, dont l'usage, il est vrai, est peu développé chez les juristes, la discipline dominante de l'établissement pour laquelle le concours d'agrégation reste la voie naturelle pour accéder au grade de Professeur des universités. L'établissement semble avoir pris conscience de l'intérêt que revêtait l'HDR dans certaines disciplines et se déclare prêt à engager une réflexion sur le sujet. Dans son projet, la nouvelle direction de l'ED EGIC avance certaines suggestions en la matière.

Une politique de suivi des doctorants a été mise en place dans l'ED dès 2011. Elle prévoit un bilan en fin de deuxième et de quatrième année. Organisée au sein des UR par un comité incluant le directeur de thèse et deux autres enseignants-chercheurs, cette procédure prévoit le renseignement d'une fiche-bilan qui est consultée par le directeur de l'ED avant toute proposition de réinscription. Cette fiche-bilan peut être assimilée au portfolio du doctorant puisqu'elle mentionne les formations doctorales suivies, les autres formations éventuelles, les conférences, les écoles d'été, les séjours de recherche à l'étranger, les publications, etc. Un dispositif spécial est suivi pour les réinscriptions en cinquième année et au-delà (entretien personnalisé avec le directeur de l'ED). Il est dit que ce dispositif est appliqué avec souplesse. La direction de l'ED est consciente que la mise en place des comités de suivi individuel (CSI), prévue dans le nouvel arrêté de mai 2016, modifie quelque peu les conditions de réinscriptions en thèse. Un avis de cette instance est désormais requis à partir de la troisième inscription, sachant que le directeur de thèse n'y participe pas mais prend connaissance du rapport de l'entretien de ses membres avec le doctorant avant d'émettre lui-même son avis. Selon la direction de l'ED, la transformation graduelle des anciens comités de suivi en CSI ne devrait pas poser trop de problème. Les taux d'abandons ne sont pas négligeables mais ils décroissent régulièrement (30,25 % en 2013-2014 ; 22,50 % en 2014-2015 ; 13,33 % en 2015-2016).

La politique de formation mise en œuvre est minimaliste. Des cours (appelés « séminaires doctoraux ») sont proposés aux seuls doctorants de première année. Il n'existe pas vraiment de contrôle de la présence des doctorants. Il n'est pas mis en place un système de crédits différenciés valorisant les diverses modalités de formation et dont un nombre minimal serait nécessaire pour la soutenance de thèse, une pratique qui tend pourtant à se généraliser en France dans les ED du secteur Sciences humaines et sociales. Un volume total de 20 heures de cours seulement est dispensé par discipline : des modules de cinq heures et pas de cours transversaux. Ce budget de 60 heures est pris en charge directement par l'établissement. S'y ajoutent les séminaires organisés au sein des UR, les conférences dispensées par les professeurs invités, un stage de formation en recherche documentaire (neuf heures) et un séminaire sur le plagiat et la déontologie assuré pour les ED de droit et qui doit être accessible désormais aux doctorants de l'ED EGIC. Les doctorants en info-com peuvent également suivre trois ateliers spécifiques (lecture, cinéma, nuanciers). Un véritable collège doctoral n'existant pas, aucun module de formations « professionnalisantes », une activité mutualisée en général à ce niveau, n'est dispensé aux doctorants.

Aucune Journée scientifique de l'école n'a été organisée au cours du contrat 2013-2017. Déjà, lors de la dernière évaluation, la direction de l'ED regrettait de n'avoir pas pu mener à bien cette initiative fédératrice, faute de parvenir à un consensus sur le thème de la journée. Le projet n'a pas avancé, ce qui est dommage pour la vie de l'école, d'autant que ses doctorants pourraient eux-mêmes en assurer l'organisation. Des Doctoriales ont lieu, mais étonnamment, pour les seuls doctorants en info-com. En outre, depuis deux ans, l'opération *Ma thèse en 180 secondes* est adoptée en interne ; elle se déroule au mois de septembre, mobilise une quarantaine de doctorants et est suivie d'un cocktail de rentrée.

Des pré-soutenances sont mises en place en économie et en gestion. La durée moyenne des thèses est stable et encore un peu élevée : 58 mois (soit cinq inscriptions en moyenne). La norme préconisée par l'ED EGIC est de 5 ans. En 2016-2017, on observe encore quelques thèses dont la durée excède largement cette norme (deux thèses en huitième année, une en dixième et une en douzième année). La production moyenne de thèses sur la période couverte par le contrat est de 20 par an. Le dossier fait état d'une augmentation du nombre de soutenances par rapport au contrat précédent, mais ce n'est pas vraiment ce que l'on constate au niveau des statistiques disponibles : 35 soutenances en moyenne par an au cours du contrat précédent. Ramené aux effectifs cumulés de doctorants, qui étaient plus nombreux précédemment, cela donne un taux de soutenance moyen de 14,21 % pour l'actuel contrat et 17,32 % pour le contrat précédent. Une explication toutefois est avancée par la direction : un réel effort a été engagé lors du précédent contrat pour conduire à la soutenance un nombre conséquent de doctorants inscrits depuis de nombreuses années.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Le suivi des docteurs est dévolu au Bureau de la recherche de l'établissement. On regrette que l'enquête qui avait été menée par l'ED EGIC en 2011, sollicitant les directeurs de thèse, n'ait pas été renouvelée ces dernières années. On regrette également que le projet alors avancé de mettre en place un suivi régulier plus fin grâce aux réseaux sociaux n'ait pas été réalisé au cours de l'actuel contrat. Les taux de réponses fournis ne sont pas très satisfaisants (45 % pour les docteurs 2011 contre 30 % et 58 % pour ceux de 2012 et 2013) mais c'est souvent le cas encore dans de nombreuses écoles doctorales. Les UR sont présumées posséder plus d'informations sur le sujet mais elles ne sont pas transmises à l'ED.

On constate sur le second tableau récapitulatif fourni en annexe que relativement peu de docteurs (10 % seulement) issus de l'ED EGIC effectuent une carrière académique (enseignement supérieur, organismes de recherche publics). Le taux était largement plus élevé lors de la dernière évaluation (22 %). Lors de l'entretien entre le comité Hcéres et la direction de l'ED, celle-ci a paru étonnée par cette donnée, évoquant plusieurs cas précis de docteurs s'étant engagés dans une carrière universitaire au cours des dernières années. Peut-être ces docteurs n'ont-ils pas répondu aux sollicitations du Bureau de la recherche alors que leurs aînés avaient répondu en 2011 à leur directeur de thèse. Selon les données disponibles, l'insertion dans le secteur public (hors enseignement supérieur et recherche) est plutôt faible (27 %) alors qu'elle est satisfaisante dans le secteur privé (54 %). Cette configuration des débouchés professionnels des docteurs de l'ED EGIC est sans doute plus sûre dans la mesure où on la retrouve globalement dans l'enquête menée par l'ED en 2011.

Il est clair que le suivi du parcours professionnel des docteurs de l'ED EGIC, mené exclusivement au niveau de l'établissement, est largement perfectible. L'acquisition de données fiables et exploitables doterait l'ED d'outils de communication et de pilotage importants.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Aucune procédure d'autoévaluation explicite mentionnant les forces et faiblesses de l'ED EGIC n'est menée à quelque niveau que ce soit, ni par l'école ni par l'établissement. Certains points faibles ou à améliorer sont néanmoins insérés dans le dossier bilan de l'ED.

Rédigé par sa nouvelle direction, le projet de l'ED EGIC entend poursuivre la politique menée depuis 2011 par les deux directions précédentes, en relevant les points positifs (gouvernance collégiale, raccourcissement de la durée des thèses, normes d'encadrement, etc.).

Plusieurs des points faibles mentionnés dans le dossier bilan sont repris, avec le souhait d'y remédier, comme le fait d'instaurer des cours tout au long de la thèse (pas uniquement en première année) et de les rendre obligatoires pour tous les doctorants, ou encore l'attribution d'un local et d'une secrétaire à mi-temps à l'ED. On doit relever que cette recommandation avait déjà été avancée dans le rapport du comité d'évaluation en 2013, sans être suivie d'effet. L'opérationnalité du nouveau site web de l'ED est également questionnée, à juste titre. En revanche, certains points faibles comme le nombre trop faible de doctorants bénéficiant d'un financement dédié, la faible ouverture internationale ou le peu d'informations disponibles sur les parcours professionnels des docteurs, sont passés sous silence. En fait, la faisabilité de la plupart de ces objectifs exigerait l'attribution de ressources supplémentaires à l'ED par l'établissement (ressources humaines et financières).

La plupart des autres projets ponctuels mentionnés ne semblent pas concerner les missions dévolues en général à une ED. C'est le cas de la participation à un projet d'École universitaire de recherche (EUR) dans le cadre du troisième Programme d'investissement d'avenir, si ce n'est par le truchement des UR rattachées, de la formation des nouveaux enseignants-chercheurs, dévolue plutôt en général aux Unités de formation et de recherche, ou de la politique d'attribution de l'HDR, sauf à ce que l'établissement décide de faire intervenir l'ED dans la procédure choisie pour les disciplines concernées. Sur ce dernier point, la nouvelle direction de l'ED EGIC souhaite faire prévaloir une politique d'ouverture en ne réservant pas la possibilité de soutenir une HDR en économie, gestion ou info-com à l'UPA aux seuls enseignants-chercheurs ou anciens docteurs de l'établissement.

APPRECIATION GLOBALE

L'ED EGIC a poursuivi au cours du contrat 2013-2017 l'évolution positive amorcée dès 2011. Les directions qui se sont succédé ont su impulser un dynamisme certain à l'école, soutenu par l'ensemble des directeurs des UR rattachées.

On doit saluer la sincérité avec laquelle le dossier bilan a été rédigé par la direction sortante de l'école, laquelle, tout en relevant les avancées positives (réduction de la durée moyenne des thèses et du nombre de

doctorants par HDR, notamment), ne tait pas les faiblesses qui persistent (insuffisance des formations offertes aux doctorants, difficulté d'instauration d'un suivi fin des doctorants et d'un suivi régulier du parcours des docteurs, faute d'un personnel administratif affecté à l'école, notamment). S'agissant des contrats doctoraux attribués à l'école, la direction va même jusqu'à reconnaître que leur nombre paraît suffisant compte tenu du niveau des étudiants qui candidatent, en tout cas jusqu'à aujourd'hui. La nouvelle direction, en place depuis septembre 2017, s'inscrit dans cette dynamique en proposant de manière lucide de nouvelles pistes d'amélioration du fonctionnement de l'école.

Les points faibles qui persistent dans cette ED résultent en grande partie d'un manque de ressources (locaux et personnels administratifs propres, budget) et d'un environnement institutionnel relativement pauvre (notamment absence d'un véritable Collège doctoral). La plupart des points forts et des points faibles énumérés ci-dessous se comprennent en dynamique, en référence à la dernière évaluation de l'ED en 2012.

• Points forts

- Une gouvernance collégiale.
- Le dynamisme des directions qui se sont succédé depuis 2011.
- Un adossement scientifique pluridisciplinaire solide et une forte implication des unités de recherche.
- L'existence d'un dispositif de suivi des doctorants expérimenté depuis 2011.
- Une réduction de la durée des thèses.
- Un accueil plus large des doctorants dans les unités de recherche.
- Une plus large ouverture nationale.
- Des normes d'encadrement acceptables.

• Points faibles

- Pas de personnel administratif et de local propres à l'école.
- Une politique de formation minimaliste et une offre peu diversifiée.
- Une fraction insuffisante de thèses avec financement dédié.
- Une ouverture internationale faible.
- Une connaissance très imparfaite du devenir professionnel des docteurs.
- Une animation collective perfectible : pas de Journée scientifique de l'ED, de Journée des anciens docteurs, de Journée pour l'emploi des docteurs.
- Un nombre de soutenances de thèse assez faible compte tenu de la taille de l'ED.
- Une circulation de l'information en interne et vis-à-vis de l'extérieur encore insatisfaisante, tant que le nouveau site web n'est pas opérationnel.

RECOMMANDATIONS

Le comité Hcéres propose les recommandations ou pistes de réflexion suivantes :

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE :

- La politique de l'ED EGIC serait grandement facilitée par une mise à disposition d'un personnel de secrétariat pour mettre en place un suivi plus fin de ses doctorants pendant la préparation de la thèse et un suivi régulier du parcours professionnel des docteurs après la soutenance, gérer le budget de l'école et tenir à jour le site web : il est dès lors recommandé à l'ED de solliciter à nouveau l'établissement pour obtenir un tel poste (en liaison peut-être avec les cinq autres ED).
- La formation des doctorants se retrouverait largement améliorée s'ils pouvaient bénéficier d'un panel de cours plus étoffé et diversifié (cours disciplinaires de haut niveau dans les thématiques phares de l'école, cours d'ouverture scientifique et culturelle, formations « professionnalisantes » (la majorité des écoles doctorales du secteur Droit, économie, gestion offrent désormais à leurs doctorants un volume de cours doctoraux de l'ordre de 60 à 100 heures, dont le suivi est la plupart du temps obligatoire pour pouvoir soutenir la thèse). Cette offre de formations pourrait être montée en concertation avec les doctorants.
- La recherche de financements dédiés à la préparation d'une thèse de doctorat devrait être plus active : participation aux réunions d'information organisées régulièrement par l'Agence nationale recherche technologie (ANRT) qui gère les bourses CIFRE, multiplication des contacts avec des

universités étrangères pour accroître les bourses des pays étrangers ainsi qu'avec les diverses collectivités locales ou organismes finançant ou cofinançant des bourses de thèse (Région Île-de-France, Mairie de Paris, diverses fondations ou associations, etc.).

- Il serait souhaitable d'améliorer la dimension internationale de l'école en favorisant le recrutement de doctorants étrangers grâce à un site web bilingue et à la rédaction désormais possible de la thèse en anglais, en accroissant le nombre de cotutelles, en incitant les doctorants à multiplier les séjours scientifiques à l'étranger, ou encore en nouant des contacts avec les instances chargées de la formation des doctorants dans les pays étrangers avec l'aide des unités de recherche.
- L'ED EGIC gagnerait à organiser une Journée scientifique tous les ans de manière à améliorer le sentiment d'appartenance à l'école chez les doctorants (ils pourraient être impliqués dans l'organisation de ces journées) et leur permettre de découvrir des thématiques et des approches scientifiques différentes de celles qui se déploient dans leur propre discipline. Une Journée des anciens docteurs de l'école, avec l'organisation entre autres d'une table ronde sur la diversité des emplois exercés et des secteurs concernés, serait également souhaitable pour apporter un meilleur éclairage sur les débouchés professionnels que les doctorants peuvent ambitionner. Elle pourrait être utilement complétée par une Journée pour l'emploi des docteurs destinée à envisager l'après doctorat (comment transformer ses compétences scientifiques et spécifiques en compétences transversales ? comment valoriser ses compétences et ses travaux ?).
- Un accroissement de la production de thèses devrait rester un objectif pour l'école en liaison avec un raccourcissement supplémentaire de la durée des thèses, qui découlerait lui-même, en plus d'un suivi amélioré des doctorants, d'une exigence accrue dans les recrutements (qualité du parcours universitaire : mention minimale et note minimale au mémoire en master, notamment), d'une diminution progressive des doctorants non financés et d'un affichage plus marqué des spécificités thématiques de l'école capable d'attirer des étudiants de bon niveau en provenance d'autres universités.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT :

- L'école EGIC mériterait d'obtenir les moyens humains et financiers à la hauteur de ses ambitions.
- La création d'un véritable Collège doctoral remplissant ses fonctions usuelles, comme la fourniture d'un ensemble étoffé de formations transversales « professionnalisantes », serait bienvenue.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

Paris, le 9 mai 2018

Observations sur le rapport d'évaluation :
École Doctorale n°455
EGIG (économie, gestion, information et communication)

Madame et Messieurs les experts
du Comité d'évaluation du Hcéres

Madame, Messieurs,

Suite à la visite l'École Doctorale n°455, qui s'est déroulée le 13 février 2018, vous avez transmis votre rapport d'évaluation le 16 avril 2018.

Nous nous joignons à Messieurs les professeurs Sébastien Lotz et Frédéric Lambert afin de vous remercier pour votre rapport qui permettra d'améliorer le fonctionnement de l'École Doctorale que le premier a dirigé et que le second dirige actuellement.

Les quelques erreurs factuelles, dont la direction tenait simplement à vous faire part, ont déjà été signalées.

Il est à indiquer également, concernant les formations, que l'École Doctorale n°455 ne souhaite pas former les enseignants-chercheurs déjà maîtres de conférences, mais répondre à l'arrêté de mai 2016 (« Article 15 : Au cours de leur cursus, les doctorants suivent des programmes de formation définis au 2° de l'article 3 du présent arrêté. Une formation à la pédagogie est dispensée lorsqu'elle concourt à l'activité ou au projet professionnel du doctorant. »). Une formation à la pédagogie a donc été engagée dès lors qu'elle concourt au projet professionnel des doctorants ATER, des doctorants en Contrat doctoral et de tous les doctorants dont le projet est de devenir enseignant-chercheur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Laurence Idot
Vice-président du Conseil académique
de l'Université Paris II

Guillaume Leyte
Président de l'Université Paris II